

## SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi 17 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Brantôme s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique RATINAUD, Maire en exercice.

Date de convocation : 5 septembre 2009

Etaient présents : Mmes Monique RATINAUD, MM. Claude MARTINOT, François JEANNIOT, Mme Fabienne THORNE, Cyrille LIENARD, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Yves ARLOT, Jean Pascal RAINAUD, Anne Marie CLAUZET, Michel CATINAUD, Pierre BOUFFIER, Mme Virginie SIVALT, Philippe JUGE, Marc CHASTENET DE GERY, Sébastien FARGES, Cédric LAVAUD, Martial PEYROUNY

Etaient absents : (excusés) : MM. Raymond BOUCAUD, Simon GELERNTER,

Madame le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.  
Elle invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Madame Fabienne THORNE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur Raymond BOUCAUD a donné pouvoir à Madame le Maire.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire concernant l'admission en non valeur de titres de recettes des exercices 2002-2003-2004-2005 que le comptable de la commune ne peut recouvrer à la suite de poursuites infructueuses.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Puis, elle passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

### I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 5 AOUT 2009

### II- LECTURE DES DECISIONS

#### III- ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

##### 1°) Station d'épuration

- Approbation du projet de la station d'épuration dimensionnée pour une capacité de 4100 équivalents/ habitants
- Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération

##### 2°) Service public : Assainissement

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Année 2008-

### IV- TERRAINS DE STATIONNEMENT COMMUNAUX DU VERT GALANT

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Etude pour la desserte en énergie électrique des terrains de stationnement communaux du Vert Galant auprès du syndicat départemental d'énergies de la Dordogne

## V- ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

### 1°) Eglise abbatiale

Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelle) pour des travaux de remise en place d'un ornement d'arc formeret du chœur et vérification de 11 ornements sur les clefs des arcs formeret de l'ensemble de l'église abbatiale.

### 2°) Grotte et abbaye

Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) concernant les travaux d'entretien suivants :

- Travaux de consolidation d'une grotte fissurée par la fourniture et la pose d'une pile en pierre
- Mise en place de 5 couronnements de lucarnes et du vase en pierre du portail d'entrée.

## VI- INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Madame le Maire

1°) Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes du Brantômois

## VII- FINANCES - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame le Maire

### 1°) Aide aux communes pour les collèges

Approbation de l'avenant n°12 à la convention du 26 décembre 1997 concernant le versement de la subvention de 13 931.16 € par le Conseil Général, pour remboursement emprunt.

### 2°) Décisions modificatives

Rapporteur : Monsieur Cyrille LIENARD

Décision modificative n°3 : Virements de crédits

Décision modificative n°4 : Vote de crédits supplémentaires

## VIII- DEMANDE DE M.MAFFIOLETTI

Rapporteur : Madame le Maire

1°) Demande de Monsieur Jean MAFFIOLETTI pour la construction d'un bateau de 50 personnes pour l'année 2010.

## IX-DIVERS

### I- Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil du 5 août 2009

Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN fait une remarque page 3 paragraphe IV, il faut lire « Dispositif de la loi Christine BOUTIN ».

Le procès verbal est approuvé à la majorité : (trois absentions : Mme Fabienne THORNE, MM. Sébastien FARGES et Martial PEYROUNY.

### II- Lecture des décisions :

- Décision n°09/08/40 du 20 août 2009 décidant d'abandonner le droit de préemption n° 2009/13 concernant un bien situé section AK 25, situé 35, avenue du 8 mai 1945 à Brantôme.

- Décision n°09/08/41 du 20 août 2009 décidant d'abandonner le droit de préemption n° 2009/14 concernant un bien situé section G 992 partie et G 1463 partie à Vigneyras à Brantôme.

- Décision n°09/08/42 du 28 août 2009 décidant d'abandonner le droit de préemption n° 2009/15 concernant un bien situé section G 991, 993 et 995 à Vigneyras à Brantôme.

- Décision n°09/09/43 du 01 septembre 2009 décidant de retenir Bureau Véritas domicilié le Mercurial 78, rue Victor Hugo à Périgueux pour la prestation « Mission de coordination sécurité et protection de la santé » pour un montant de 4 380 € HT soit 5 238.48 € TTC concernant la nouvelle station d'épuration.

- Décision n°09/09/44 du 01 septembre 2009 décidant de retenir Apave domicilié boulevard de Saltgourde BP241 24052 Périgueux cedex 09 pour la prestation « Contrôle Technique » pour un montant de 14 000 € HT soit 16 744 € TTC concernant la nouvelle station d'épuration.

### III- Assainissement

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

#### 1°) Station d'épuration

- Approbation du projet de la station d'épuration dimensionnée pour une capacité de 4100 équivalents/ habitants
- Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération

Monsieur Claude MARTINOT rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n°2009/05/48 du 28 mai 2009, a décidé la construction d'une station d'épuration dimensionnée pour une capacité de 4100 équivalents habitants.

Il précise que la société Hydraulique Environnement Centre Atlantique (HE CA) domiciliée 23, rue de Paris à Angoulême est le maître d'œuvre chargé de l'opération.

Le 5 août dernier, le maître d'œuvre a présenté le projet de réhabilitation de la station d'épuration.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 2 030 889.02 € HT à laquelle il convient de déduire les travaux déjà réalisés (auto surveillance et prétraitement) pour un montant de 151 808.00 € H.T ; le coût d'investissement de l'opération s'élève donc à 1 879 081 € HT.

Monsieur Claude MARTINOT précise qu'il est nécessaire de solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général de la Dordogne et présente le plan de financement prévisionnel de l'opération qui est le suivant :

<b>Montant de l'opération de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux</b>	<b>1 879 081 € HT</b>
Subvention du Conseil Général de la Dordogne au taux de 30%	563 724 €
Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne calculée sur un montant retenu par l'Agence de 1 184 399 € soit :	710 640 €
Aide classique au taux de 25%	296 100 €
Aide au titre du Fonds Solidarité Urbain Rural (SUR) au taux de 35%	414 540 €
Participation communale	604 716 € HT

Il invite le Conseil à se prononcer sur le projet de la nouvelle construction dimensionnée pour une capacité de 4100 équivalents/habitants ainsi que sur le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Approuve** le projet de réhabilitation de la station d'épuration dimensionnée pour une capacité de 4100 équivalents /habitants.

**Sollicite** les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général de la Dordogne.

**Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération selon la proposition énoncée ci-dessus.

**Charge** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités en résultant et à signer toutes les pièces nécessaires.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 du service « assainissement ».

## 2°) Service public : Assainissement

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Année 2008-

Monsieur MARTINOT explique au Conseil ce qui suit :

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, dans le cadre de sa mission d'assistance conseil qui lui a été confiée par la Commune, a fourni son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable- exercice 2008-

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapporteur présente ce rapport au conseil municipal. Ce rapport sera mis à disposition du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Approuve** les termes du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune qui sera annexé à la délibération et qui sera rendu public

## IV- Terrains de stationnement communaux du Vert Galant

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Etude pour la desserte en énergie électrique des terrains de stationnement communaux du Vert Galant auprès du syndicat départemental d'énergies de la Dordogne

Monsieur Claude MARTINOT explique au Conseil qu'il conviendrait d'alimenter en énergie électrique les terrains de stationnement communaux situés « les Reclus », parking du Vert Galant et notamment l'aire de camping cars.

En conséquence, il y a lieu de solliciter une étude préalable technique et financière de ces travaux auprès du syndicat départemental d'énergies de la Dordogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Sollicite** le concours du syndicat départemental d'énergies de la Dordogne pour établir une étude préalable technique et financière des travaux de desserte en énergie électrique des terrains de

stationnement communaux, situés « les Reclus », parking du Vert Galant et notamment l'aire de camping cars.

**Charge** Madame le Maire et ou Monsieur Claude MARTINOT d'accomplir toutes les démarches nécessaires en résultant et de signer tous les documents s'y rapportant.

#### V- Entretien des Monuments Historiques : demande de subvention

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

##### 1°) Eglise abbatiale

Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour des travaux de remise en place d'un ornement d'arc formeret du chœur et vérification de 11 ornements sur les clefs des arcs formeret de l'ensemble de l'église abbatiale.

Monsieur Claude MARTINOT explique que des travaux d'entretien sont à entreprendre sur les Monuments Historiques et notamment dans l'église abbatiale Saint Pierre, afin de garantir la sécurité des personnes.

Ces travaux concernent la remise en place d'un ornement d'arc formeret du chœur et la vérification de 11 ornements sur les clefs des arcs formeret de l'ensemble de l'église, pour un montant de 1 732 € HT.

La maîtrise d'œuvre pour l'entretien des édifices classés est confiée à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide de l'Etat (DRAC), à hauteur de 40% du montant HT des travaux soit 692.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Approuve** la réalisation des travaux énoncés ci-dessus.

**Sollicite** une aide financière de l'Etat (DRAC) de 40% soit 692.80 €.

**S'engage** à prendre en charge le solde de l'opération et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009.

##### 2°) Grotte et abbaye

Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) concernant les travaux d'entretien suivants :

- Travaux de consolidation d'une grotte fissurée par la fourniture et la pose d'une pile en pierre
- Mise en place de 5 couronnements de lucarnes et du vase en pierre du portail d'entrée.

Monsieur Claude MARTINOT explique qu'il est nécessaire d'entreprendre les travaux d'entretien sur les Monuments Historiques afin de garantir la sécurité des personnes, notamment les travaux de consolidation d'une grotte fissurée, par la fourniture et la pose d'une pile en pierre ainsi que la mise en place de 5 couronnements de lucarnes et du vase en pierre du portail d'entrée.

Les travaux d'entretien concernant la grotte dite « de la cheminée » s'élèvent à 16 772 € HT et ceux concernant la mise en place de 5 couronnements de lucarnes et du vase en pierre du portail d'entrée s'élèvent à 12 601.00 € HT, soit un total de 29 373 € HT.

La maîtrise d'œuvre pour l'entretien des édifices classés est confiée à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide de l'Etat (DRAC), à hauteur de 40% du montant HT des travaux soit 11 749.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Approuve** la réalisation des travaux énoncés ci-dessus.

**Sollicite** une aide financière de l'Etat (DRAC) de 40% soit 11 749.20 €.

**S'engage** à prendre en charge le solde de l'opération et s'engage à voter la dépense correspondante au budget 2010.

#### VI- Intercommunalité

Rapporteur : Madame le Maire

1°) Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes du Brantômois

Madame le Maire informe le Conseil de la décision du conseil communautaire du Brantômois de prendre la compétence en matière d'ordures ménagères, lors de la séance du 30 juillet 2009.

Elle précise que cette prise de compétence a été décidée afin de renforcer la capacité financière de la communauté de communes, en vue notamment d'augmenter sa dotation globale de fonctionnement.

Pour la communauté de communes du Brantômois, il existe deux situations suivant les communes :  
cas du SICTOM de la Vallée de la Dronne, composé de 8 communes de la CCB (Sauf Brantôme) :

Si la communauté de communes prend la compétence, ce syndicat sera dissout de fait (toutes les communes adhérent à l' EPCI) et la communauté de communes du Brantômois reprendrait le personnel, les actifs et le passif du syndicat.

Cas de Brantôme : adhérent au SIVOM de Champagne :

La communauté de communes du Brantômois deviendra membre du SIVOM de Champagnac pour cette compétence seule et un arrêté de représentation-substitution serait pris par la préfecture.

La communauté de communes du Brantômois devra renommer des membres pour la représenter au SIVOM (ces membres devront être ceux actuels).

Les contrats en cours devront être honorés (prélèvement, traitement...).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Considérant qu'il est très important que la Communauté de communes du Brantômois trouve une marge de manœuvre financière et notamment par l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement, environ 80 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

Pour : 17 voix : Mmes Monique RATINAUD, MM. Claude MARTINOT, François JEANNIOT, Raymond BOUCAUD, Mme Fabienne THORNE, Cyrille LIENARD, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Yves ARLOT, Jean Pascal RAINAUD, Anne Marie CLAUZET, Michel CATINAUD, Pierre BOUFFIER, Mme Virginie SIVALT, Marc CHASTENET DE GERY, Sébastien FARGES, Cédric LAVAUD, Martial PEYROUNY

Contre : 1 voix : M. Philippe JUGE

**Approuve** la modification statutaire c'est-à-dire ajout de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés » à intégrer dans le groupe de compétence lié à l'environnement aux conditions suivantes :

« La communauté de communes du Brantômois représente la commune de Brantôme et se substitue à elle en maintenant la délégation de ce service au SIVOM de Champagnac de Bélair.

**Accepte** que la Communauté de Communes du Brantômois perçoive le montant de la taxe des ordures ménagères que doivent payer les contribuables de la commune de Brantôme, selon le taux voté par le comité syndical du SIVOM de Champagnac de Bélair et sans appliquer une quelconque augmentation et ce afin de permettre à la communauté de communes de renforcer sa capacité financière.

**Demande** que le conseil communautaire désigne les membres actuels de la commune de Brantôme pour représenter la communauté de communes du Brantômois au SIVOM de Champagnac de Bélair soit : MM Raymond BOUCAUD et Cédric LAVAUD, délégués titulaires et Michel CATINAUD et Marc CHASTENET DE GERY, délégués suppléants.

**Demande** au Président de la communauté de communes du Brantômois de faire valider la décision du conseil municipal de Brantôme concernant le transfert de cette compétence par le conseil communautaire.

**Demande** à Madame le Maire de faire le nécessaire afin de rendre effective cette prise de compétence au niveau communautaire selon les exigences du Conseil Municipal de la commune».

#### VII- Finances : budget principal

Rapporteur : Madame le Maire

##### 1°) Aide aux communes pour les collègues

Approbation de l'avenant n°12 à la convention du 26 décembre 1997 concernant le versement de la subvention de 13 931.16 € par le Conseil Général, pour remboursement emprunt.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une convention en date du 26 décembre 1997 a été passée avec le Conseil Général de la Dordogne pour la reprise d'un emprunt destiné à la restructuration du Collège Aliénor d'Aquitaine, contracté par la commune.

Le Département prend à sa charge l'annuité de l'emprunt et verse à la commune la subvention correspondante d'un montant de 13 931.16 €, il convient donc de passer l'avenant n°12 à la dite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Donne** délégation à Madame le Maire pour signer l'avenant n°12 à la convention citée.

##### 2°) Décisions modificatives :

Rapporteur : Monsieur Cyrille LIENARD

##### a) Décision modificative n°3 : Virements de crédits

Monsieur LIENARD expose au Conseil que les crédits prévus au budget de l'exercice 2009 en section d'investissement, à l'opération 110 : Matériel sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après :

Objet	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	somme	Chapitre et article	somme
<b><u>Section d'investissement</u></b>				
<b><u>OPERATION 108:</u> Aménagement Hexagone</b>				
Constructions	23/2313	3 500.00		
<b><u>OPERATION 110 : Matériel</u></b>				
Mobilier			21/2184	3 500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Approuve** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

b) Décision modificative n°4 : Vote de crédits supplémentaires

Monsieur LIENARD propose au Conseil d'autoriser la décision modificative n°4 relative à l'intégration des travaux d'éclairage public du lieu-dit « la Côte » d'un montant de 5 333.24 € comme suit :

**Section d'investissement** : (Opérations d'ordre)

041- Opération patrimoniale

**Dépenses** :

Réseaux d'électrification :            21/21534                            5 333.24

**Recettes** :

Groupement de collectivités        16/16875                            5 333.24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Vote** les crédits supplémentaires comme énoncés ci-dessus.

### VIII- Demande de Monsieur MAFFIOLETTI

Rapporteur : Madame le Maire

1°) Demande de Monsieur Jean MAFFIOLETTI pour la construction d'un bateau de 50 personnes pour l'année 2010.

Madame le Maire donne lecture d'une lettre en date du 05 septembre 2009 de Monsieur Jean MAFFIOLETTI La Grande Pièce à 24460 Château L'Evêque de son intention de construire un bateau de 50 places pour la saison 2010 afin de satisfaire les visiteurs de cars de tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Prend** acte de son projet pour 2010 et demande à Monsieur Jean MAFFIOLETTI de respecter la réglementation de 2009.

### IX- Admission en non valeur

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire indique que le comptable de la commune se trouve dans l'impossibilité de recouvrer certains titres de recettes des exercices 2002-2003-2004-2005 :

Titre 538/02 du 31/12/2002 d'un montant de 316.54 €

Titre 407/03 du 19/09/2003 d'un montant de 76.50 €

Titre 281/04 du 12/07/2004 d'un montant de 284.16 €

Titre 194/05 du 30/05/2005 d'un montant de 288.60 €

Malgré les différentes poursuites effectuées par le comptable, il n'a pas été possible de recouvrer le montant total de 965.80 €. Il convient donc d'admettre en non valeur ce montant .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Décide** l'admission en non valeur des titres énoncés pour un montant de 965.80 €.

Les crédits sont prévus dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

### X-Divers

- Préparer la collectivité en cas de pandémie grippale : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a remis aux agents communaux de tous les services la circulaire du Centre départemental de Gestion précisant toutes les mesures à prendre en cas de pandémie grippale au sein de la collectivité et notamment les consignes d'hygiène à respecter pour se protéger, protéger la famille et ses collègues.

- Incompatibilité de la ZPPAUP et le PLU de la Commune : Monsieur MARTINOT indique qu'il va être urgent de demander à la communauté de communes de lancer la modification de la ZPPAUP et la modification simplifiée du PLU pour la rectification d'erreur matérielle.

De plus, il faudra également revoir le zonage d'assainissement collectif et non collectif.

Lotissement « La Pouge » : Monsieur MARTINOT informe le Conseil que les travaux du lotissement ont commencé aujourd'hui.

Eclairage public : l'entreprise SPIE a effectué ces jours derniers le nettoyage des lanternes

Voirie et réseaux : l'entreprise COLAS a commencé les travaux d'investissement de la voirie.  
les travaux de fauchage ont été retardés d'une semaine à cause des travaux au presbytère.  
le mur de la rivière côté « Place Charles de Gaulle » a été refait.

Travaux du presbytère : les travaux de peinture de la cuisine ont été financés par l'évêché.  
les agents de la commune ont effectué des transports d'objets encombrants à la déchetterie et ont nettoyé la végétation qui avait envahi l'arrière du presbytère.  
Cet hiver, il sera prévu de nettoyer les pièces du grenier.

Groupe scolaire : la réception des travaux a été faite.  
Madame Fabienne THORNE, Adjoint chargée des affaires scolaires, remercie Messieurs Claude MARTINOT et Michel CATINAUD qui ont suivi une fois par semaine les réunions de chantier avec l'architecte et les entreprises.

Aire de camping cars : la recette des droits de place qui a été mise en place le 1<sup>er</sup> juillet et arrêtée au 15 septembre s'élève à 12 708 €. Une boîte à lettres a été installée : 176 camping caristes ont déposé leur participation dont 116 sont satisfaits de l'accueil qui leur est réservé à Brantôme.

Avant de clôturer la séance, Madame le Maire a remis tous les documents de travail afin de permettre à chaque élu de réfléchir à l'implantation d'un office de pôle. Une réunion de travail est prévue pour discuter de ce dossier.

Bonne lecture et je continue .... Dany